



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Roger Schuwey

QA 3127.13

Journées de ski des écoles fribourgeoises dans les stations hors canton

I. Question

L'hiver 2012/13 arrive gentiment à son terme. Les stations fribourgeoises de ski ont bénéficié d'un enneigement et d'une qualité des pistes remarquables. Il y a longtemps que le Parlement cantonal avait parlé d'un crédit de 25 millions de francs pour la construction de nouvelles installations de remontées mécaniques dans le canton, qui sont maintenant réalisées.

Or, on peut constater que toujours plus d'écoles fribourgeoises s'en vont hors du canton pour effectuer leurs journées de ski ou journées sportives.

Il en résulte les questions suivantes:

1. Pour quelles raisons choisit-on souvent des domaines skiables situés à l'extérieur du canton de Fribourg ?
2. Qui décide où vont se passer les journées de sport ?
3. Qui supporte les coûts de transport des cars et des bus utilisés pour le déplacement des élèves?
4. Si le canton paie les frais de transport, à combien s'élèvent les coûts supplémentaires lors d'un déplacement hors canton ?

8 mars 2013

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat souligne qu'il accorde une grande importance au développement du sport. Il le rappelle du reste dans le programme de législature 2011–2016. A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le sport, l'Etat de Fribourg a remis sur le métier le concept cantonal du sport qui constituera la référence pour la promotion de cette activité dans le canton. En ce qui concerne les journées de ski ou les camps prévus dans le cadre de la scolarité obligatoire, le Conseil d'Etat indique que de telles activités relèvent de la compétence des autorités communales. Selon ses observations, il constate que les écoles fréquentent souvent les stations du canton de Fribourg à l'occasion de matinées ou d'après-midis sportifs. Pour des séjours plus longs, il est vrai que les écoles choisissent assez souvent des stations hors du canton en fonction de l'altitude, celle-ci étant gage d'enneigement assuré permettant de planifier et d'exercer cette activité sportive dans de bonnes conditions. Le Conseil d'Etat saisit la présente occasion pour cependant lancer un appel afin de fréquenter plus encore les stations de notre canton.

1. Pour quelles raisons préfère-t-on souvent des domaines skiables situés à l'extérieur du canton de Fribourg ?

D'après les organisateurs de ces camps qui ont donné des informations au Service du sport, l'altitude des stations est un facteur déterminant pour assurer un enneigement suffisant. Du coup, ce facteur influe sur le choix des destinations retenues. L'offre complémentaire en installations sportives de certaines stations constitue également un argument souvent relevé. Les organisateurs de camps de ski veulent en effet non seulement disposer de pistes bien enneigées mais aussi d'une piscine, d'une patinoire ou encore d'une salle de sport à proximité pour varier l'offre sportive lors des sorties ou camps. Même si ce sont plutôt les stations à l'extérieur du canton qui sont retenues par une partie des communes lorsqu'il s'agit de camps de plusieurs jours, Jaun, le Lac-Noir, Charmey, Moléson ou Les Paccots accueillent un nombre non négligeable de camps de ski scolaires.

En ce qui concerne les demi-journées ou les journées de ski, les communes fribourgeoises se dirigent la plupart du temps vers des stations situées sur le territoire cantonal. Ainsi, les communes du Gibloux utilisent les remontées mécaniques de la Berra si la station de Villarlod n'est pas ouverte. Les communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne quant à elles vont aussi à la Berra pour des journées ou demi-journées. En Gruyère, le même principe consiste à privilégier les stations de la région. En Singine, le choix de la station du Lac-Noir est souvent fait également par les écoles de la région.

Au Secondaire 2, les établissements scolaires adoptent les mêmes critères de choix que ceux de la scolarité obligatoire lorsqu'il s'agit de camps de longue durée. En revanche, lorsqu'il s'agit de journée, ils optent dans la très grande majorité des cas pour une station du canton de Fribourg.

2. Qui décide où vont se passer les journées de sport ?

En ce qui concerne la scolarité obligatoire, la décision d'aller dans telle ou telle station est prise par les autorités communales, la commission scolaire et les enseignants. La plupart du temps, ce sont les commissions scolaires (ou les comités d'école pour les CO) qui décident si elles veulent organiser une journée (ou un camp) de ski et dans quel lieu elles entendent retenir.

Concernant les écoles du Secondaire 2, les directions des écoles planifient et organisent ces journées.

3. Qui supporte les coûts de transport des cars et des bus utilisés pour le déplacement des élèves ?

Les écoles et les communes assument ces coûts avec, dans certains cas, la participation des parents. Parfois, le montant est compris dans un budget spécifique destiné aux activités sportives et culturelles. Certaines commissions scolaires organisent des manifestations pour collecter des fonds.

Dans les écoles du Secondaire 2, les frais sont supportés par les élèves et leurs parents. Grâce à des fonds, les écoles peuvent soutenir les familles moins aisées.

4. Si le canton paie les frais de transport, à combien s'élèvent les coûts supplémentaires lors d'un déplacement hors canton ?

Tant au niveau de la scolarité obligatoire qu'à celui du Secondaire 2, l'Etat ne paie aucun frais lié aux camps de ski.

4 juin 2013